

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
12255

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Autorisation d'un déplacement à Bruxelles, Belgique, et autorisation de délivrance de mandats spéciaux - Juin 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux affaires internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Soucieuse de pouvoir préserver ses intérêts et de rester au plus près des directives européennes afin d'en faire bénéficier notre territoire, notre Collectivité a décidé d'avoir une représentation permanente auprès des Instances Européennes..

Ce rapport porte donc sur l'organisation d'une mission à Bruxelles.

Il a pour objet :

- d'autoriser le déplacement à Bruxelles, Belgique, d'une délégation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en juin 2018,
- d'autoriser la Présidente à délivrer un mandat spécial nominatif aux invités et aux Conseillers départementaux qui participeront à ce déplacement,
- de présenter le montant du budget prévisionnel de la mission.

Date du déplacement : juin 2018 (sous réserve de précision).

Composition fonctionnelle de la Délégation (sous réserve de modification) :

La délégation sera conduite par la Présidente du Conseil départemental, d'élus, d'agents départementaux et d'invités.

L'objet du déplacement :

- ouverture d'une représentation départementale à Bruxelles
- rencontres avec les Députés européens et collaborateurs de la Commission Européenne en lien avec les projets d'actualité du Territoire.

Budget prévisionnel indicatif :

Le montant affecté aux dépenses de ce déplacement a été évalué à ce jour à la somme de :

15 000 euros.

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- d'autoriser sur le principe le déplacement à Bruxelles d'une délégation officielle du Conseil départemental ;
- de vous prononcer sur l'intérêt départemental de ce déplacement ;
- de vous prononcer sur la composition prévisionnelle de principe de la délégation, sur les représentants élus du Conseil départemental, désignés par la commission permanente en séance ;
- de m'autoriser à signer les mandats spéciaux nécessaires aux invités et élus de la collectivité qui participeront à ce déplacement, jusqu'à concurrence de 8 membres, selon la répartition suivante.
 - o Jusqu'à 3 élus,
 - o Jusqu'à 3 invités,
 - o Jusqu'à 2 agents ;
- d'autoriser la prise en charge directe par la collectivité et par remboursements de frais de dépenses inhérentes aux déplacements des élus et des agents de la collectivité. L'ensemble de ces frais peuvent être liés aux transports internationaux et locaux, aux frais de séjours sur place à l'étranger y compris toute dépense accessoire et nécessaire au bon déroulement de la mission ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL